

**DECLARATION COMMUNE DU 9^E SOMMET DE LA
GRANDE REGION**

1^{er} juin 2006

Trèves

„Déclaration commune“

	Page
I. Préambule	3
II. Résultats du 9^{ème} Sommet	5
III. Comité économique et social de la Grande Région	15
IV. « Vision d'avenir 2020 » : mise en œuvre	16
V. Perspectives : 10^{ème} Sommet de la Grande Région	17

I. Préambule

Les membres du Sommet -

- le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat, **Kurt Beck**,
- le Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg, **Jean-Claude Juncker**,
- le Ministre-Président du Land de Sarre, **Peter Müller**,
- le Ministre-Président de la Région wallonne, **Elio di Rupo**,
- la Ministre-Présidente de la Communauté française de Belgique, **Marie Arena**,
- le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique, **Karl-Heinz Lambertz**,
- le Préfet de la Région Lorraine et Préfet de la Moselle, **Pierre-René Lemas**,
- le Président du Conseil régional de Lorraine, **Jean-Pierre Masseret**,
- le Président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle, **Michel Dinet**,
- le Président du Conseil général de la Moselle, **Philippe Leroy**, -

se sont réunis le 1er juin 2006 à Trèves sur invitation du Ministre-Président rhénan-palatin, **Kurt Beck**, à l'occasion de leur 9e Sommet.

Les participants au Sommet soulignent que la coopération dans la Grande Région fait partie du processus d'intégration européenne. L'Union européenne et son efficience sont les fondements de la paix et de la prospérité en Europe.

La coopération transfrontalière a acquis une nouvelle dimension au sein de la Grande Région Sarre – Lorraine – Luxembourg - Rhénanie-Palatinat – Wallonie - Communauté française - Communauté germanophone de Belgique :

- La coopération transfrontalière a été élargie à la suite de l'échange de notes du 23 mai 2005 entre le Gouvernement du Royaume de Belgique avec la Région wallonne, la Communauté française et la Communauté germanophone, le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
- La « Nouvelle Architecture » de la coopération institutionnelle au sein de la Grande Région a été menée à son terme. Les structures du Sommet et de la Commission régionale ont été réunies. L'efficacité de la coopération transfrontalière institutionnelle s'en trouve renforcée.
- La mise en œuvre de la Nouvelle Architecture interviendra sur la base formelle de la résolution des participants au Sommet adoptée lors de leur réunion de travail en date du 18 novembre 2005 à Mayence.

Un nouveau règlement intérieur commun a été adopté. La fusion des groupes de travail du Sommet et de la Commission régionale s'inscrit dans cet objectif.

La coopération entre les représentants des Exécutifs et les élus et les députés au sein du Conseil Parlementaire Interrégional s'est poursuivie. Le Sommet se félicite de la procédure de consultation des Exécutifs par les membres du Conseil Parlementaire Interrégional qui est l'expression d'une coopération démocratique. Les échanges réguliers entre les deux instances servent les intérêts de la population de la Grande Région et doivent être poursuivis. Les participants au Sommet prennent connaissance de l'examen par le Conseil Parlementaire Interrégional de l'intégration des parlements des Communautés française et germanophone de Belgique.

II. Résultats du 9^e Sommet

1. Thème central du Sommet « Nous dans la Grande Région ! 11 millions d'Européens agissent ensemble »

La coopération institutionnelle dans la Grande Région a comme objectif de soutenir par delà les frontières les citoyens dans leur vie quotidienne. C'est pour cette raison que les représentants des Exécutifs ont adopté un programme en 10 points à l'occasion du 8^e Sommet de la Grande Région, le 24 janvier 2005 à Metz.

L'on en retiendra les résultats suivants :

1.1 Objectif 3 « Coopération territoriale européenne »

Les participants au Sommet se félicitent de l'accord de l'UE sur les perspectives financières 2007 – 2013. Ils se félicitent tout particulièrement du maintien des fonds communautaires alloués à la coopération transfrontalière aux frontières intérieures de l'UE, celle-ci étant désormais élevée au rang d'Objectif de la politique de cohésion.

Dans ce contexte, ils se félicitent également du projet de règlement relatif à la création d'un Groupement Européen de Coopération territoriale (GECT). De l'avis des participants au Sommet, ce nouvel instrument juridique permettra de faciliter et d'améliorer la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale en Europe.

Conformément aux efforts des précédents sommets et se référant à la déclaration commune du 8^{ème} Sommet de la Grande Région et aux fins de pérenniser la coopération et de renforcer la position de la Grande Région en Europe, les membres du Sommet se prononcent en faveur d'un programme commun pour la Grande Région.

Pour cela, et sous réserve de l'adoption définitive des règlements communautaires, ils prennent la résolution suivante :

Le Programme opérationnel est structuré en axes thématiques. La mise en œuvre de ces axes thématiques est effectuée :

- *par l'Autorité de gestion pour les actions relevant de la Grande Région ;*
- *par des entités géographiques gestionnaires qui disposent d'une enveloppe budgétaire garantie et correspondant aux zones des trois programmes INTERREG III A actuels .*

La coordination et l'animation générale du Programme relèvent de l'Autorité de gestion.

Les axes thématiques sont communs à toutes les entités géographiques.

Les partenaires impliqués dans chaque entité géographique, et qui composeront le Comité de pilotage de celle-ci, décident de l'émargement de ladite entité à toutes ou seulement certaines mesures de chaque axe, en fonction de la spécificité de leur zone.

Pour les actions relevant de la Grande Région, toutes les mesures sont applicables.

L'instruction des dossiers et la sélection des projets relèvent des Comités de pilotage de chaque entité géographique concernée, celle-ci disposant d'une Assistance technique propre.

Des mécanismes seront mis en place en amont ou, au plus tard, au moment du dépôt des dossiers, afin d'étendre, le cas échéant, les projets à d'autres partenaires issus de la Grande Région.

Si un projet implique des partenaires de plusieurs entités géographiques, il relève des actions mises en œuvre au niveau de la Grande Région.

Une convention entre tous les partenaires du Programme définira l'ensemble des modalités de fonctionnement de celui-ci.

Le secrétariat de l'autorité de gestion prendra place dans la Maison commune de la Grande Région.

La Région wallonne est désignée en qualité d'Autorité de gestion du Programme à titre transitoire.

Les participants au Sommet souhaitent créer d'ici 2009 un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) qui exercera les activités de l'Autorité de gestion. Celui-ci sera placé sous la présidence du Préfet de la Région Lorraine.

Il est créé un Comité stratégique présidé par le Préfet de la Région Lorraine qui accompagnera l'élaboration du Programme opérationnel ainsi que la création et l'activité du GECT. Cet organe ne sera pas impliqué dans la gestion du Programme. Ce Comité est composé de hauts représentants des exécutifs.

Le secrétariat de l'autorité de gestion restera dans les locaux de la Maison commune de la Grande Région à l'issue de la période transitoire.

Un financement par le programme Objectif 3 2007-2013 ne peut ni s'ajouter ni se substituer à un autre financement européen. Il doit permettre une réelle plus-value transfrontalière.

Les projets se répartiront dans les axes suivants :

➤ *L'Economie*

Accroître et promouvoir la compétitivité de l'économie interrégionale, soutenir l'innovation et favoriser le développement de l'emploi

➤ *L'Espace*

Améliorer la qualité du cadre de vie, renforcer l'attractivité des territoires et la protection de l'environnement

➤ *Les Hommes*

Développer l'acquisition et la diffusion des connaissances, valoriser les ressources culturelles et consolider la cohésion sociale

En ce qui concerne le zonage du programme, les participants au programme feront usage de toute la souplesse offerte par la réglementation communautaire.

Les fonds seront répartis de la manière suivante entre les axes thématiques et les entités géographiques gestionnaires :

Dans le cadre du programme opérationnel Objectif 3 dédié à la Grande Région, il est procédé à une répartition indicative des fonds globaux sur les axes thématiques. Les participants au Sommet conviennent de réserver 20 % des fonds disponibles à des projets prévus à l'échelle de la Grande Région. La répartition des fonds restants sur les entités de gestion géographiques interviendra après publication des dotations par les Etats membres. Un accord relatif à une répartition en interne plus souple des fonds aux fins d'éviter des pertes n + 2 sera adopté séparément. La constitution d'un fonds de réserve est envisagée.

L'aménagement du programme Objectif 3 fera à nouveau l'objet de négociations en fonction de l'expérience acquise.

Les mesures nécessaires en vue de la mise en oeuvre rapide ont été préparées ou seront engagées sans délai.

De cette façon, il pourra être davantage tenu compte des besoins concrets des habitants de la Grande Région. A cet égard, ils invitent tous les acteurs de la coopération transfrontalière à soutenir les initiatives communes de la Grande Région.

1.2 Economie

Les membres du Sommet prennent acte des conclusions de l'étude du comité économique et social de la Grande Région sur la formation de clusters dans la Grande Région ainsi que des recommandations en faveur d'une action concrète y figurant.

Pour la création, au sein de la Grande Région, de conditions permettant aux sites d'être compétitifs au niveau international, l'engagement de la politique économique devrait avant tout s'y concentrer sur le soutien et la mise en réseau de la recherche et du développement ainsi que sur la qualification des ressources humaines. L'approche politico-économique doit ce faisant tenir compte de l'équilibre des branches clusterisées, des activités dépassant le cadre des clusters et d'une ouverture sur l'international au-delà des frontières de la Grande Région.

Les participants au Sommet se rangent à l'avis du comité économique et social de la Grande Région selon lequel le transfert ciblé de connaissances accélère la mise en place de clusters et représente ainsi une condition importante pour innover et tirer profit des synergies. Ils estiment que des plateformes adéquates pour mettre en réseau les acteurs et une infrastructure appropriée permettant d'échanger des informations et d'engager des coopérations doivent être mises à disposition.

Les membres du Sommet suggèrent que la promotion du clustering dans la Grande Région soit accompagnée par des activités correspondantes dans le domaine de la formation et de la recherche. Dans ce contexte, ils rappellent également l'importance des mesures de formation professionnelle au sein de l'entreprise auxquelles une dimension transfrontalière devrait, le cas échéant, être conférée.

Les participants au Sommet chargent le groupe de travail « Economie » d'établir, dans la continuité de ses propres travaux et en association avec le groupe de travail « Enseignement supérieur », un premier planning commun de mise en œuvre sur le fondement de l'étude sur les clusters. Celui-ci devra être présenté si possible avant la fin 2006. Il faudra ce faisant veiller à ne pas créer de nouveaux organismes. Les décideurs des ministères compétents, des chambres économiques et de leurs réseaux de coopération, de la plateforme syndicale, des centres de formation et de technologie ainsi que des établissements universitaires de la Grande Région sont davantage encore invités à de mettre à disposition leur expérience et leur savoir au sens du principe de subsidiarité.

Dans ce contexte, les membres du Sommet se proposent d'intégrer des projets de soutien de clusters pour le développement de la Grande Région dans le programme opérationnel 2007 – 2013. Ils soulignent également la portée de l'étude sur les « Orientations stratégiques pour un développement économique concerté dans la Grande Région ».

1.3 *Coopération universitaire*

Les participants au Sommet prennent connaissance des conclusions de la 1^{ère} conférence des présidents et recteurs des établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région s'étant tenue le 13 décembre 2005 à Spire.

Ils prennent acte du rapport du coordinateur sur le développement de la coopération universitaire au sein de la Grande Région et relèvent les constats et recommandations ci-dessous :

La Grande Région en tant qu'espace universitaire et scientifique commun se distingue à la fois par une grande diversité en termes de disciplines techniques et de types d'établissements d'enseignement supérieur et par une offre géographiquement équilibrée dans les domaines de l'apprentissage, de la recherche et de la formation continue. Une mise en réseau renforcée des établissements d'enseignement supérieur et des instituts de recherche entre eux ainsi que des instituts scientifiques et des entreprises économiques est primordiale pour rendre la formation et la recherche plus compétitives dans la Grande Région. Les impulsions qui en résultent au plan de l'innovation sont indispensables pour une croissance économique stable et des possibilités d'emplois sûrs.

Les membres du Sommet soulignent la portée de l'accord relatif au Fonds de recherche interrégional ainsi que du Prix transfrontalier pour la recherche.

Afin d'améliorer les chances des diplômés sur le marché de l'emploi en général et sur celui de la Grande Région en particulier, le groupe de travail « Enseignement supérieur » est invité à examiner dans le cadre des priorités de la future présidence la faisabilité des points suivants :

A travers un « Programme universitaire interrégional », des initiatives des établissements d'enseignement supérieur destinées à renforcer les coopérations transfrontalières au sein de la Grande Région pourraient être soutenues. Ce programme concernerait des projets dans les domaines de l'apprentissage, de la recherche, de la formation continue, du transfert de technologie et de la gestion universitaire. Il convient également d'examiner quel volume de financement devrait être chaque année consacré à un tel programme.

En outre, les organismes d'enseignement supérieur sont invités à vérifier dans quelle mesure leurs performances pourraient être améliorées au moyen d'offres d'enseignement et d'apprentissage virtuelles communes ainsi que par une utilisation conjointe des infrastructures (p. ex. techniques de l'information et de la communication, bibliothèques, gros équipements).

On s'appuiera ce faisant sur les expériences et les travaux de la « Charte de coopération universitaire » ainsi que d'autres groupements.

Les membres du Sommet estiment que la participation des établissements d'enseignement supérieur de la Grande Région à la mise en place de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre du processus de Bologne représente une chance de mobiliser le potentiel universitaire au sein de la Grande Région et de le consolider au sens d'une compétence binationale, voire multinationale.

1.4 Luxembourg et Grande Région : capitale européenne de la culture 2007

Les membres du Sommet se félicitent des progrès des travaux dans le cadre du projet commun « Luxembourg et Grande Région : capitale européenne de la culture 2007 ». Ils insistent notamment sur le nombre important de projets transfrontaliers dédiés au renforcement d'une identité commune au sein de la Grande Région. Sur 327 projets au total, 130 sont transfrontaliers.

Ils manifestent leur intention de faire réaliser une étude de faisabilité sur l'instauration d'un fonds culturel commun en vue d'une activité culturelle transfrontalière durable. A cet égard, les expériences recueillies en 2007 à l'occasion du projet commun de capitale culturelle seront prises en compte lors de la décision.

1.5 Communication

Les participants au Sommet insistent sur la nécessité d'une politique de communication renforcée et d'une visibilité internationale de la Grande Région.

- Ils souhaitent que la promotion de la Grande Région soit renforcée en liaison avec le futur programme commun de l'Objectif 3 qui s'y appliquera.
- Ils rappellent que le logo de la Grande Région doit figurer sur toutes les publications de la Grande Région.
- En outre, les diverses publications de la Grande Région devront être progressivement regroupées.
- Le portail Internet de la Grande Région continuera d'être systématiquement développé.

1.6 Compétences linguistiques

Les participants au Sommet constatent qu'au sein de la Grande Région, il existe un grand nombre de projets scolaires destinés à l'amélioration des compétences linguistiques. Ils se félicitent en particulier de l'engagement des enseignants ainsi que des parents et des élèves.

Ils chargent les ministères et organismes compétents de mettre en place les conditions requises pour des projets de « classes mixtes » dans toutes les régions partenaires de la Grande Région. Ils insistent ce faisant sur le fait qu'il est non seulement indispensable d'acquérir des connaissances linguistiques, mais également de s'ouvrir à la culture du voisin.

1.7 *Promouvoir les rencontres de la jeunesse*

Les participants au Sommet prennent connaissance du rapport des participants au deuxième Forum Jeunesse de la Grande Région.

Ils saluent l'idée d'un Festival transfrontalier de la jeunesse et prient les organismes compétents des différentes régions partenaires d'apporter leur soutien.

En outre, ils invitent le groupe de travail « Jeunesse » à examiner les possibilités de mise en œuvre des propositions concrètes élaborées par le Forum Jeunesse.

Ils décident qu'à l'avenir, un Forum Jeunesse se tiendrait par période de présidence du Sommet. Ils proposent d'opérer un rapprochement thématique entre les Forums Jeunesse et les Sommets respectifs. Une délégation de jeunes devra régulièrement présenter un rapport de leurs conclusions lors des Sommets.

1.8 *Coupe de football des jeunes de la Grande Région*

Les participants du Sommet se félicitent de l'organisation, les 22 et 23 avril 2006, de la première coupe de football des jeunes de la Grande Région. Ils constatent qu'un événement sportif destiné aux jeunes est propice au rapprochement des populations de la Grande Région.

Ils décident la reconduction de cette manifestation lors de chaque présidence. Pour les prochaines éditions, ils suggèrent de veiller à mettre en place un espace d'échange entre les jeunes parallèlement à la rencontre purement sportive.

Ils se félicitent par ailleurs que d'autres manifestations sportives transfrontalières se soient établies dans la Grande Région.

1.9 Réseaux transfrontaliers

Les participants au Sommet se félicitent que le « Groupe interrégional Saar-Lor-Lux » constitué en 2003 au sein du Comité des Régions auprès de l'Union européenne se concerte sur les questions importantes concernant la Grande Région. Ils suggèrent de renforcer davantage encore cette concertation à l'avenir. Ils estiment qu'il est souhaitable qu'un échange intervienne régulièrement entre les membres du Comité des régions au sujet des axes thématiques importants.

Les membres du Sommet se félicitent du rapport du Président du réseau des médiateurs. Ils constatent que grâce aux conférences régionales du réseau des médiateurs, un pas important a été réalisé en direction d'une communication renforcée. Ils invitent vivement le réseau des médiateurs à intensifier ses efforts dans ce sens.

1.10 Comparabilité des données statistiques

Les participants au Sommet se félicitent du rapport du groupe de travail « Statistiques ». Ils soulignent l'importance du soutien apporté par l'opération cadre « eBird » qui a permis de contribuer à la collecte de données probantes et comparables pour la Grande Région. Ces données pourront également être exploitées pour le futur programme Objectif 3 de la Grande Région. Dans ce contexte, ils saluent également le projet de portail Internet des cinq Offices statistiques.

2. Maison de la Grande Région

Les membres du Sommet soulignent l'importance de la Maison de la Grande Région pour le développement de la Grande Région dans le futur. Ils décident, sur la base de la situation actuelle, d'étendre progressivement les champs de compétence de la Maison de la Grande Région. Afin que la Maison de la Grande Région devienne progressivement un centre d'information et de conseil dédié aux aides communautaires, les chargé(e)s de mission pour la coopération transfrontalière sont invités à réaliser une étude de faisabilité.

Par ailleurs, comme le mentionne le chapitre II, § 1.1, en liaison avec le nouveau programme Objectif 3 « coopération territoriale européenne » s'appliquant à l'ensemble de la Grande Région, le secrétariat de l'autorité de gestion prendra place dans la Maison de la Grande Région à compter de 2007.

3. Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi (OIE)

Les membres du Sommet prennent connaissance, en exprimant leur satisfaction, des conclusions des travaux de l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE). Ils soulignent l'importance des enquêtes réalisées sur les thèmes de l'emploi transfrontalier, de l'impact de l'évolution démographique sur le marché de l'emploi et des perspectives du marché de l'emploi jusqu'en 2020 pour un développement durable de la politique de l'emploi dans la Grande Région.

Ils se félicitent que le mode de fonctionnement de l'OIE, qui est celui d'un réseau de coopération, se soit avéré efficace en liaison avec les acteurs compétents de la Grande Région. Pour la suite, ils soutiennent à cet égard fermement le concept ci-après de l'OIE, basé sur la répartition des tâches :

- Les analyses scientifiques sont réalisées par l'OIE.
- Les résultats et les recommandations sont transmis aux acteurs des EURES Transfrontaliers, avec mission de procéder à une vérification pratique de la faisabilité dans le cadre de projets pilotes.
- La publication, la diffusion et la promotion devraient ensuite être assurées en lien avec le comité économique et social de la Grande Région.

Les participants au Sommet sont conscients du fait que la poursuite des travaux de l'OIE doit être garantie durablement au plan financier. Dans ce contexte, ils insistent sur l'importance primordiale du soutien dont l'OIE a bénéficié en liaison avec l'opération cadre régionale INTERREG IIIC « eBird ».

Ils invitent l'OIE à exploiter dans le même sens les possibilités de financement qui seront offertes pour le futur programme Objectif 3 2007 - 2013.

III. Comité économique et social de la Grande Région

Les participants au Sommet prennent connaissance des résultats des travaux du comité économique et social de la Grande Région sous la présidence rhénan-palatine. Ils soulignent qu'un dialogue intensif entre partenaires sociaux est indispensable dans une région européenne phare comme la Grande Région.

Les participants au Sommet prennent acte des recommandations du comité économique et social de la Grande Région sur le thème « Innovation sociale ». Ils suggèrent que l'aspect transfrontalier des thèmes traités « Emploi des travailleurs âgés dans la Grande Région » et « Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle dans la Grande Région » soit davantage développé.

Les membres du Sommet se félicitent de l'organisation, sous la présidence rhénan-palatine, de la première Conférence sur les transports de la Grande Région. Ils soutiennent le projet des ministres compétents des différentes régions de se réunir dans le cadre d'une conférence des ministres des transports. Ils invitent les organismes compétents à examiner en particulier le planning présenté par le CES en vue de la création d'une association transfrontalière des transports pour les transports en commun et éventuellement à en débiter la mise en œuvre.

Les participants au Sommet prennent acte des recommandations du comité économique et social concernant les obstacles administratifs dans la Grande Région. Ils soulignent que les progrès réalisés dans ce domaine sont utiles à l'intégration économique de la Grande Région.

Enfin, les participants au Sommet prennent acte du rapport sur la situation économique et sociale dans la Grande Région.

Les membres du Sommet insistent sur la nécessité d'une coopération étroite entre les structures de travail du Sommet et de la Commission régionale et celles du comité économique et social de la Grande Région pour une meilleure utilisation des effets de synergie.

IV.
« Vision d'avenir 2020 » : mise en œuvre

Les membres du Sommet soulignent une nouvelle fois l'importance de la « Vision d'avenir 2020 » pour le développement de l'avenir commun de la Grande Région. Ce document constitue une référence stratégique pouvant inspirer les différents axes de développement interrégional notamment dans le cadre de l'Objectif 3 de la politique européenne de cohésion.

Les membres du Sommet se félicitent qu'un grand nombre de travaux du Sommet et de la Commission régionale s'inspirent d'ores et déjà de la « Vision d'avenir 2020 ». Ils prient les chargé(e)s de mission pour la coopération transfrontalière ainsi que les groupes de travail de poursuivre résolument sur cette voie et de présenter au prochain Sommet de la Grande Région un bilan des progrès réalisés jusqu'ici, ainsi que, plus largement, un aperçu des démarches engagées.

V. Perspectives : 10^e Sommet de la Grande Région sous la présidence conjointe des partenaires belges

Les priorités de la présidence de la Grande Région durant la période juin 2006 – décembre 2007 s’inscrivent dans une relecture des décisions et des résultats des Sommets précédents, y compris les préconisations de la vision d’avenir 2020.

Démographie et emploi dans la Grande Région

Dans son rapport sur la stratégie de Lisbonne, Wim Kok indiquait qu’avec une perte de 7% de sa population en âge de travailler dans les vingt prochaines années, l’Europe verrait sa croissance économique passer d’environ 2% aujourd’hui à 1,15% dès 2015. Même si des prévisions ne sont pas des certitudes (compte tenu par exemple de l’évolution des flux migratoires), pour la Grande Région cette diminution démographique pourrait atteindre 12% : perspective qui justifie de placer la question au cœur du débat sur son avenir. Pour y répondre, une étude fondamentale a été entreprise en 2004 par l’Observatoire Interrégional de l’Emploi (OIE) présidé par la Wallonie. Le travail qui s’achèvera avec l’année 2006, devrait pouvoir faire l’objet d’un large débat opérationnel associant les autorités et les forces vives concernées par les préconisations à mettre en œuvre. Ces assises constitueraient une initiative à prendre par la présidence wallonne dans le courant du 1^{er} semestre 2007.

La Grande Région comme milieu innovant

La dynamique de créativité, dans l’esprit du processus de Lisbonne, est celle qui associe en les combinant au mieux enseignement, formation, recherche, innovation et entrepreneuriat. Elle peut s’appuyer sur un potentiel important dans chacune des collectivités partenaires au sein de la Grande Région.

La richesse de ce potentiel et les coopérations en réseau déjà entamées (par exemple dans l'Opération – Cadre « eBird » Grande Région INTERREG III c) ont incité la présidence sortante à réunir, le 13 décembre dernier à la haute école administrative de Spire, une conférence destinée à sensibiliser le monde de la recherche à l'identification des réseaux porteurs pour faire de la Grande Région un espace « synergique » de haute visibilité pour l'innovation en Europe. La conférence a conclu à la nécessité d'une coopération multilatérale renforcée afin de sélectionner et mettre en œuvre en ce sens des initiatives structurées au niveau des régions partenaires. Cette manifestation est à l'origine d'un rapport liminaire financé par le Land de Rhénanie-Palatinat. Les conclusions de ce rapport liminaire sont annexées de la présente déclaration commune.

Il appartiendra aux partenaires belges de prendre le relais pour susciter un plan d'action compte tenu aussi des recommandations attendues du CESGR (entre autres sur la problématique des « clusters »), des liens à établir avec les programmes européens de la génération 2007-2013 (notamment le 7^{ème} programme-cadre R & D) et de la réarticulation souhaitée des programmes « INTERREG » de coopération territoriale transfrontalière. La concrétisation de cette priorité suppose la prise en charge, par la nouvelle présidence, d'une coordination aussi solide qu'indispensable.

La coopération transfrontalière dans le domaine de « l'Economie sociale »

Depuis plus de dix ans, le concept d'un troisième secteur aux côtés du secteur privé à but lucratif et des secteurs publics s'affirme un peu partout à l'échelle internationale : Ce secteur de « l'Economie sociale » incluant les entreprises coopératives et les organisations associatives ayant une pertinence économique n'est pas séparé des deux premiers mais dispose d'une dynamique propre suffisamment originale pour ne pas être confondu avec ceux-ci.

La présidence des partenaires belges demandera au CESGR d'analyser les liens utiles susceptibles d'être développés au sein de la Grande Région dans ce domaine de l'Economie sociale, compte notamment tenu des perspectives démographiques annoncées pour 2020.

La Grande Région comme espace de mobilité et d'échanges interrégionaux

Ce qui est dit plus haut de la recherche et des rapports industrie-université vaut aussi pour la mise en œuvre, à l'échelle de la Grande Région, d'autres politiques européennes.

1. Parmi les objectifs de la coopération universitaire de la Grande Région, il convient en tout cas d'énoncer la mobilité des professeurs et étudiants ainsi que la mise en place de cursus régionaux et d'établissements communs. Ils devraient être réactivés sur base d'un partenariat multilatéral plus représentatif et selon les schémas du processus européen de Bologne, dans la perspective d'une modularisation des enseignements, de l'accréditation mutuelle des diplômes et certificats, de l'échange de professeurs, voire de la création d'écoles doctorales communes.

La question des modalités de coopération (approche « bottom up » ou cadre commun) doit aussi être tranchée. La gestion de cette problématique doit être mise en lien avec la coordination envisagée à propos de l'innovation.

2. La Commission européenne a déclaré l'année 2006 comme année européenne de la mobilité des travailleurs. La mobilité des travailleurs et la suppression des obstacles administratifs doivent être poursuivies au delà de l'année 2006.

Les représentants de la Grande Région au Comité des Régions ont déposé par l'intermédiaire d'un membre au printemps 2004 un avis d'initiative intitulé "Les travailleurs frontaliers – État des lieux dix ans après l'instauration du marché intérieur: problèmes et perspectives". Le Comité des Régions a adopté l'avis le 29 septembre 2004 (CdR 95/2004 rév. 1 - ECOS-024). Le principe de l'égalité de traitement des travailleurs frontaliers selon le principe "d'habiter et travailler dans l'Union européenne" est certes garanti mais il n'est toujours pas correctement mis en pratique.

La poursuite des travaux et l'élaboration de solutions est un objectif de la future présidence.

3. La prise en compte des réalités transfrontalières passe aussi par une meilleure connaissance de la langue du voisin, dès le plus jeune âge. Ceci est vrai pour l'enseignement préscolaire et scolaire, où l'expérience des classes mixtes devrait être systématisée, de même que l'échange d'enseignants, mais aussi dans le cadre de la formation professionnelle. Associer l'apprentissage des langues et celui d'un métier reste toujours un défi à relever.

Le Land de Sarre et le Conseil Régional de Lorraine y ont contribué, dans les années 90, par des actions innovantes gérées par un secrétariat bilatéral. Aujourd'hui encore, la Lorraine offre à ses ressortissants des actions de formation transfrontalières comportant un volet d'immersion linguistique (200 stagiaires lorrains par an).

Les programmes européens pourraient offrir le cadre permettant d'élargir ce type d'expérience en partenariat.

4. Du constat précédent se déduit aussi l'intérêt de rencontres entre jeunes de la Grande Région. La Charte pour la jeunesse signée en juillet 2002 exprime la philosophie qui préside à ces manifestations. Parce que celles-ci contribuent à façonner la Grande Région sur le plan humain, la décision a été prise par la Commission Régionale de l'Accord Saarlortlux de les systématiser à raison d'un « Forum » par période de présidence. Une initiative en ce sens est attendue en 2007, dans le cadre de l'événement « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la Culture ».

La culture et les loisirs ne constituent pas les seules occasions de rencontres entre générations montantes. Le monde économique, les jeunes entrepreneurs, les jeunes créateurs pourraient aussi trouver à cette échelle un lieu d'échange : une piste à explorer sous présidence des partenaires belges.

5. Les réseaux culturels jouent un rôle de premier ordre pour le développement d'une identité et les rapprochements humains. C'est pourquoi un des volets de l'Opération cadre « eBird » INTERREG IIIC leur est dévolu. Le choix de la Grande Région conjointement avec la Ville de Luxembourg comme capitale européenne de la Culture en 2007 valorisera ce potentiel créatif. Même si ce vaste projet n'émerge pas aux initiatives de la future présidence, celle-ci y est associée au même titre que les autres Régions partenaires.

Sous son égide, elles devront en tirer les conclusions relatives à la pérennisation au-delà de 2007 des réseaux constitués à cette occasion.

Le rayonnement international de la Grande Région

A cet égard, deux groupes ont été constitués sous le pilotage de la Région wallonne : l'un pour la promotion internationale des entreprises (présences concertées dans les foires et salons commerciaux, ouverture réciproque des missions internationales aux entreprises des Régions partenaires) ; l'autre pour la coopération au développement.

S'agissant du premier, deux initiatives à haute valeur (et visibilité) ajoutée sont prévues sous présidence wallonne de la Grande Région :

- le lancement d'une série de rencontres entre « clusters » et grappes à l'exportation dans les secteurs appropriés à une mise en réseau à l'échelle de la Grande Région ;
- une première mission commune, pour un secteur-pilote où la dimension « Grande Région » apporte une réelle valeur ajoutée aux entreprises exportatrices, dans un pays dont le marché « émergent » est en attente d'Europe.

Pour le second groupe, la mise au point d'une première action en réseau en faveur d'un projet important où les intérêts des Régions partenaires sont susceptibles de converger (une proposition existe à destination de l'Afrique sub-saharienne).

Une Grande Région mieux intégrée dans le cadre de la coopération territoriale d'initiative européenne.

La coordination des initiatives impulsées par la présidence du Xème Sommet s'inscrira dans le cadre des cofinancements européens assurés par l'initiative « INTERREG » parallèlement à celle qui relève du secrétariat spécifique à la réalisation des travaux du Comité économique et social de la Grande Région (CESGR), dont la présidence échoit à la Communauté germanophone. D'une manière plus générale, le développement de cet espace de coopération doit pouvoir mieux exploiter les ressources offertes par les programmes européens, en particulier, celles du nouvel Objectif 3 de la politique européenne de cohésion 2007-2013. A cet égard, tirant la leçon de l'expérience des programmes transfrontaliers SMPO, DELUX, WLL et de l'opération-cadre INTERREG IIIC eBird, une restructuration significative doit intervenir pour la Grande Région à l'issue du Sommet de juin 2006. La Présidence des partenaires belges sera particulièrement attentive à sa mise en œuvre.

L'affirmation de la Grande Région au niveau européen postule aussi une amélioration du fonctionnement du Groupe Interrégional que ses membres ont constitué dans le cadre du Comité des Régions : la présidence du Xème Sommet y veillera activement.

Annexes : documentation et rapports

- Etude sur la formation de clusters dans la Grande Région
- Rapport du coordinateur sur la coopération universitaire
- Rapport de la délégation de jeunes sur le 2^e Forum Jeunesse
- Rapport du réseau des médiateurs
- Rapport sur la comparabilité des données statistiques
- Orientations stratégiques pour un développement économique concerté dans la Grande Région
- Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région. 4^{ème} rapport de l'Observatoire Interrégional de l'Emploi pour le 9^{ème} Sommet des Exécutifs de la Grande Région.